



Inscription éventuelle du
logo de la commune et
coordonnées

A compter du 1^{er} Janvier 2022 DEMATERIALIZATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME



- ✓ Un programme piloté par l'Etat de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit Démat. ADS.
- ✓ Le dépôt mais aussi l'instruction peut être effectuée par voie électronique.
- ✓ Simplification, modernisation et amélioration de la qualité de service.
- ✓ Optimisation des dépenses publiques.
- ✓ Une plate-forme commune à 66 communes de l'agglomération.

Ce service concerne :

- Les permis de construire, déclarations préalables, permis de démolir
- Les certificats d'urbanisme
- Les déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

Votre commune met à votre disposition un service en ligne facultatif et gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes. Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !

Je dépose mon dossier en 3 étapes

1- Depuis un navigateur internet, rendez-vous sur le site web de votre commune, rubrique **urbanisme** ou directement à l'adresse:

<https://autorisations-urbanisme.agglo-montbeliard.fr/portail-usager>

Je peux aussi flasher le QrCode ci-contre :



Le dépôt par courriel n'est pas autorisé.

2- Si c'est ma première demande, je crée mon compte en tant que particulier ou j'utilise le dispositif FranceConnect. Je reçois un courriel de confirmation. Je peux me connecter et accéder au service.



3- Je dépose ma demande, en choisissant la commune concernée, le type de demande. Je complète les informations demandées jusqu'à la fourniture de pièces (plans, photos, notes...). Je dispose d'un guide intégré pour répondre à la plupart des questions. Au besoin je peux prendre rendez-vous en ligne pour être assisté dans mes démarches.

